



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/04/2022

Dossier complet le :

29/04/2022

N° d'enregistrement :

2022-12599

1. Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque en ombrières de Melle
Code projet: Centrale Solaire Ombrière MELLE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TotalEnergies Renouvelables France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LEMASSON Jean-Emeric, Directeur Agence Nouvelle-Aquitaine

RCS / SIRET

4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. 39b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Le projet correspond à un ensemble de modules photovoltaïques installés sur des ombrières (structures métalliques) sur un parking pour véhicules légers et utilitaires (environ 3,5 m de hauteur libre sous ombrière). Le projet correspond à une assiette cumulée d'environ 8200 m ² . La technologie d'ombrières envisagée correspond à une puissance installée cumulée qui sera comprise entre 0,9 et 3 MWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrières positionnées sur 2 zones de parking dédiées aux véhicules légers et utilitaires du personnel de l'entreprise Solvay/Rhodia. La puissance totale anticipée de la centrale sera comprise entre 0,9 et 3 MWc.

En plus des structures, seront installés sur le site les équipements suivants :

- des postes de transformation ;
- des onduleurs ;
- des modules photovoltaïques ;
- un poste de livraison.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'installation et l'exploitation d'une centrale en ombrières de parking produisant de l'électricité à base de l'énergie radiative du soleil (photovoltaïque). Ce projet sera soumis dans le cadre des appels d'offres émis par la Commission de Régulation de l'Energie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'implantation de la centrale photovoltaïque nécessite les travaux d'aménagements suivants :

- Préparation du terrain en vue de l'installation des structures ;
- Création des fondations des dispositifs de fixation des panneaux photovoltaïques, pose des piliers de support et ancrage par béton, ensuite recouverts ;
- Montage des structures et installation des modules photovoltaïques ;
- Mise en place des locaux techniques (postes de conversion) contenant les transformateurs, les onduleurs et les protections des lignes moyenne tension ;
- Mise en place d'un poste de livraison destiné à l'injection de l'électricité produite au réseau électrique contenant les compteurs d'énergie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Soumis au rayonnement produit par le soleil, les panneaux formés de semi-conducteurs subissent une différence de potentiel électrique liée à l'effet photovoltaïque. Cela réduit la circulation de charges électriques à l'origine d'un courant continu qui est collecté au niveau de la centrale, celui-ci est changé en courant alternatif au niveau du transformateur, afin d'être compatible avec le réseau électrique au sein duquel il est injecté.

La maintenance réalisée peut-être :

- Préventive : 1 à 2 passages par année pour nettoyer et vérifier l'état des modules ;
- Curative : en cas de matériel défectueux (panneaux, câbles, transformateurs...), les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette du projet:	8200 m ²
Puissance prévisionnelle du projet:	entre 0,9 et 3 MWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 route de Limoges,
Saint Léger de la Martinière
79 500 MELLE

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 0° 13' 49" 10 Lat. 46° 21' 94" 74

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " Lat. _ ° _ ' _ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	770m de la ZNIEFF de type 2 " Carrière de Loubeau" 10km de la ZNIEFF de type 1 " Prairie de Lezay"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2 km les Grottes de Loubeau
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de MELLE est concernée par un PPBE notamment pour les départementales D948 et D950. Le site est situé à proximité de ces deux axes. Cependant, la centrale solaire n'engendrera pas de nuisances sonores et l'exploitation de la centrale solaire n'entraînera pas de fréquentation permanente du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à 800 mètre d'un site classé et à 700 d'un monument historique. Il est en dehors des zones tampons.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRT Rhodia/Solvay Il concerne les effets thermiques, effets de surpression et effets toxiques. Ce projet se situe sur le parking du personnel de l'établissement Rhodia/Solvay. Approuvé en 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une pollution suspectée ou avérée est présente sur la commune, à proximité immédiate du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site N2000 des carrières du Loubeau à 770 mètres
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site de projet situé à 800 mètre du site classés des "Grottes et galeries de mines de Loubeau"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'une canalisation de matière dangereuse (gaz naturel) à 340 mètres du site de projet Les futures ombrières seront sur le parking à l'entrée de l'usine de SOLVAY (site SEVESO seuil haut) et sont concerné par le zonage réglementaire rouge clair du PPRT associé. Ce zonage interdit tout projet à l'exception de ceux mentionnés, et notamment "les ouvrages techniques, aménagements et équipements nécessaires au fonctionnement des services d'intérêt général"
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est concerné par le risque retrait/gonflement d'argile. Une partie de l'ombrière sera en aléa moyen et une autre en aléa fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est source de bruit uniquement en phase travaux. Le site de projet est également affecté par le bruit généré par les voies départementales RD948 et RD950

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est source de vibration uniquement en phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets seront non dangereux et seront valorisés et évacués selon les filières appropriées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les risques de pollution accidentelle sont limités. Les transformateurs seront placés sur un bac de rétention, afin de récupérer l'ensemble des polluants potentiels en cas de fuite. Dans l'hypothèse où malgré toutes les précautions prises par TotalEnergies Renouvelables France, une pollution était déversée, TotalEnergies mettrait en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concernée, afin de minimiser l'ensemble des impacts sur l'environnement.

A l'issue de la phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Grâce à l'association SOREN (anciennement PVCycle), les modules photovoltaïques seront recyclés, et l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur un site très anthropisé. Les modules photovoltaïques étant positionnés au dessus d'un parking existant, les impacts sur le milieu naturel ou le paysage seront très faible et notamment moins importants que pour un projet de centrale photovoltaïque au sol. Il n'y aura pas de consommation d'espaces naturels supplémentaires et les dérangements liés au projet se concentreront sur la phase travaux (passage de camions) et seront très localisés.

La réalisation d'une étude d'impact ne semble donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes :

- 1) à 6) cf. partie 8.1. annexes obligatoires
- 7) Schéma d'un bac de rétention de transformateur (partie 6.4.)
- 8) PPBE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Canéjan

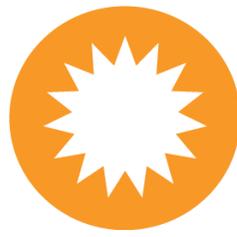
le, 27/04/2022

Signature





TotalEnergies

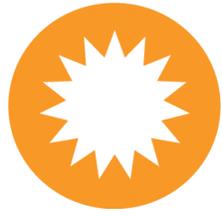


Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de vue 





TotalEnergies

Avril 2022

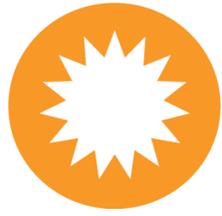
Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de vue 





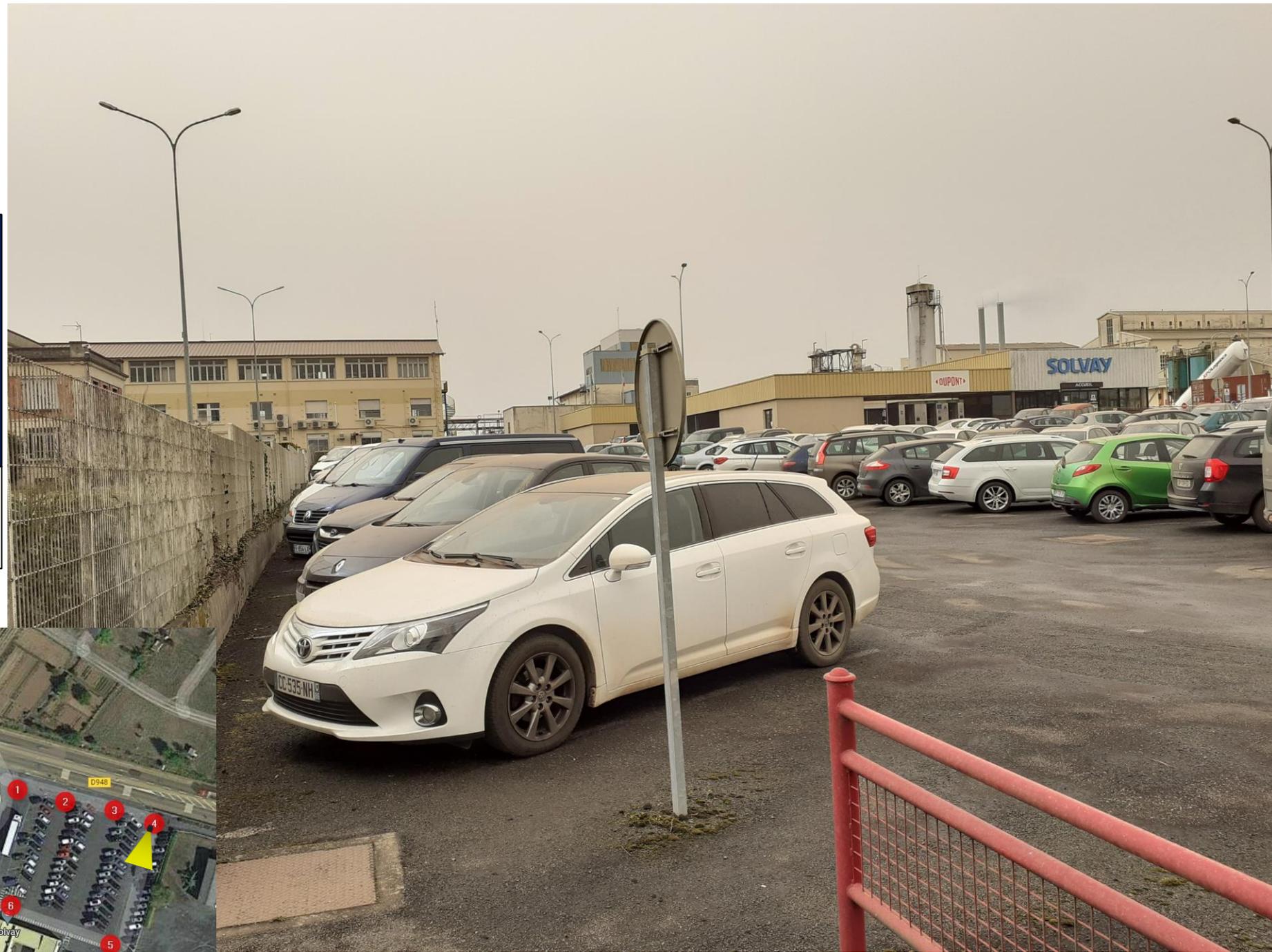
TotalEnergies



Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de vue 





TotalEnergies



Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de vue 





TotalEnergies



Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de vue 





TotalEnergies

Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de vue 





TotalEnergies



Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de vue 





TotalEnergies

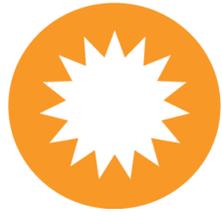
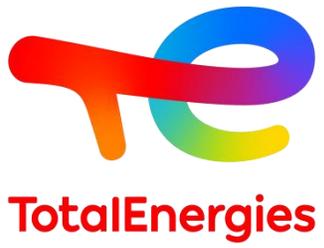


Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de
vue 





Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de vue 





TotalEnergies



Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

Point et direction de la prise de vue 





POSTE DE LIVRAISON PROPOSE 2200 kVA



- Légende :**
- Cadastre
 - Courbe de niveau
 - Clôture à créer
 - Clôture existante
 - ⌋ Portail
 - ➔ Entrée depuis le domaine public
 - Poste de transformation
 - Poste de livraison
 - Tables photovoltaïques
 - Piste d'exploitation
 - Plantations

Indice	Modification	Date	Par	Département :	N° PLAN:
				79	-MAS-001
				PROJET : Melle - Solvay - Parking	
				TITRE : PC2 : Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier Plan de masse général	
A	Création	23/11/2020	GLA	Format : A3	Echelle : 1/1000
TOTAL QUADRAN Agence Grand Ouest Les Salorges 1 15 Quai Ernest Renaud 44100 Nantes - France Tél. : +33 (0) 6 04 59 99 40 E-mail : contact.nantes@total-quadrان.com				Dessiné par : GLA	Date : 23/11/2020
				Vérifié par : JPP	Date : 23/11/2020



Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

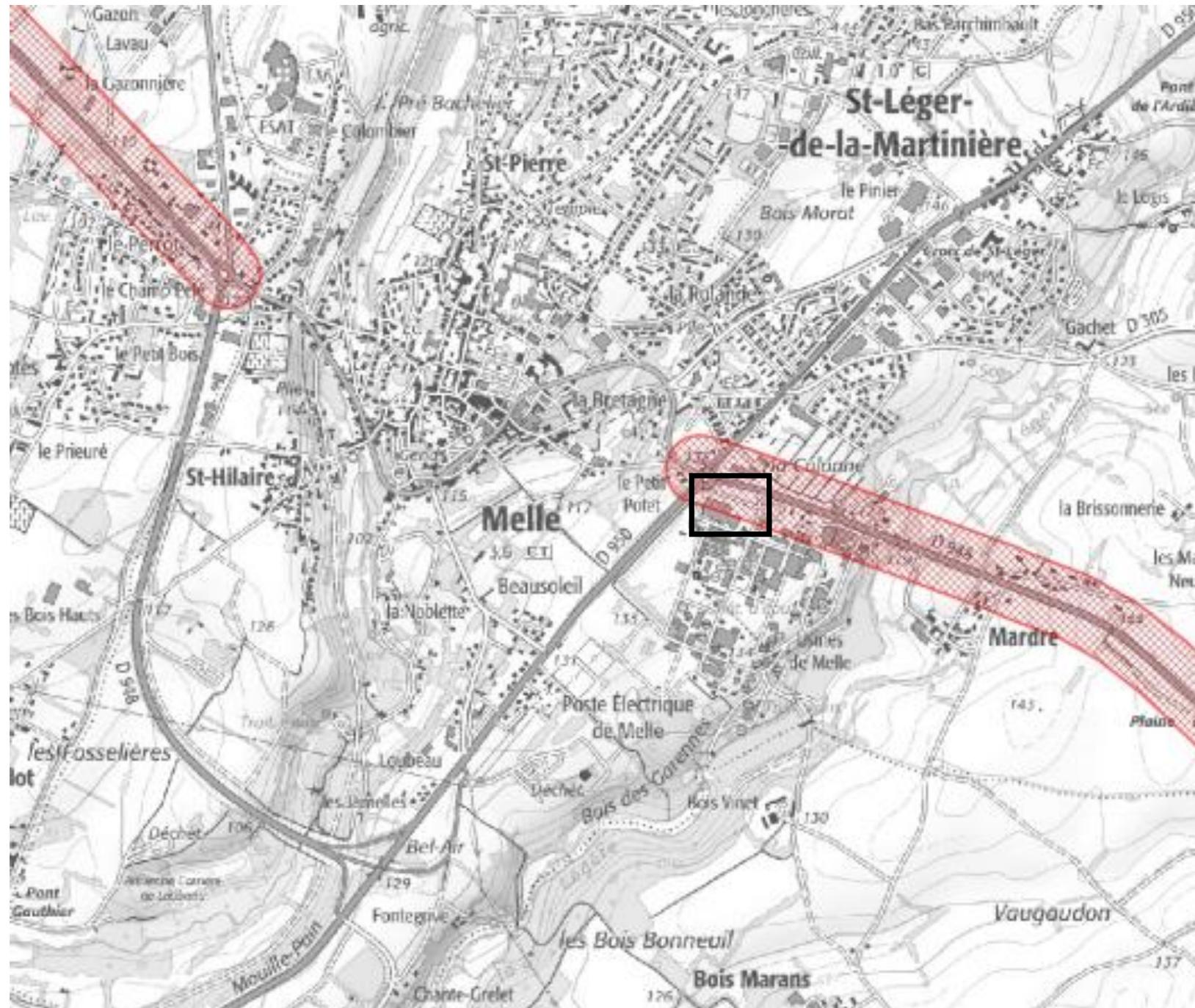
Zone affectée par le Bruit

Site de projet

 Ombrière Melle

Secteurs affectés par le bruit de la RD948

 Secteur soumis aux nuisances sonores générées par la départementale





Avril 2022

Centrales photovoltaïques en ombrières (79)

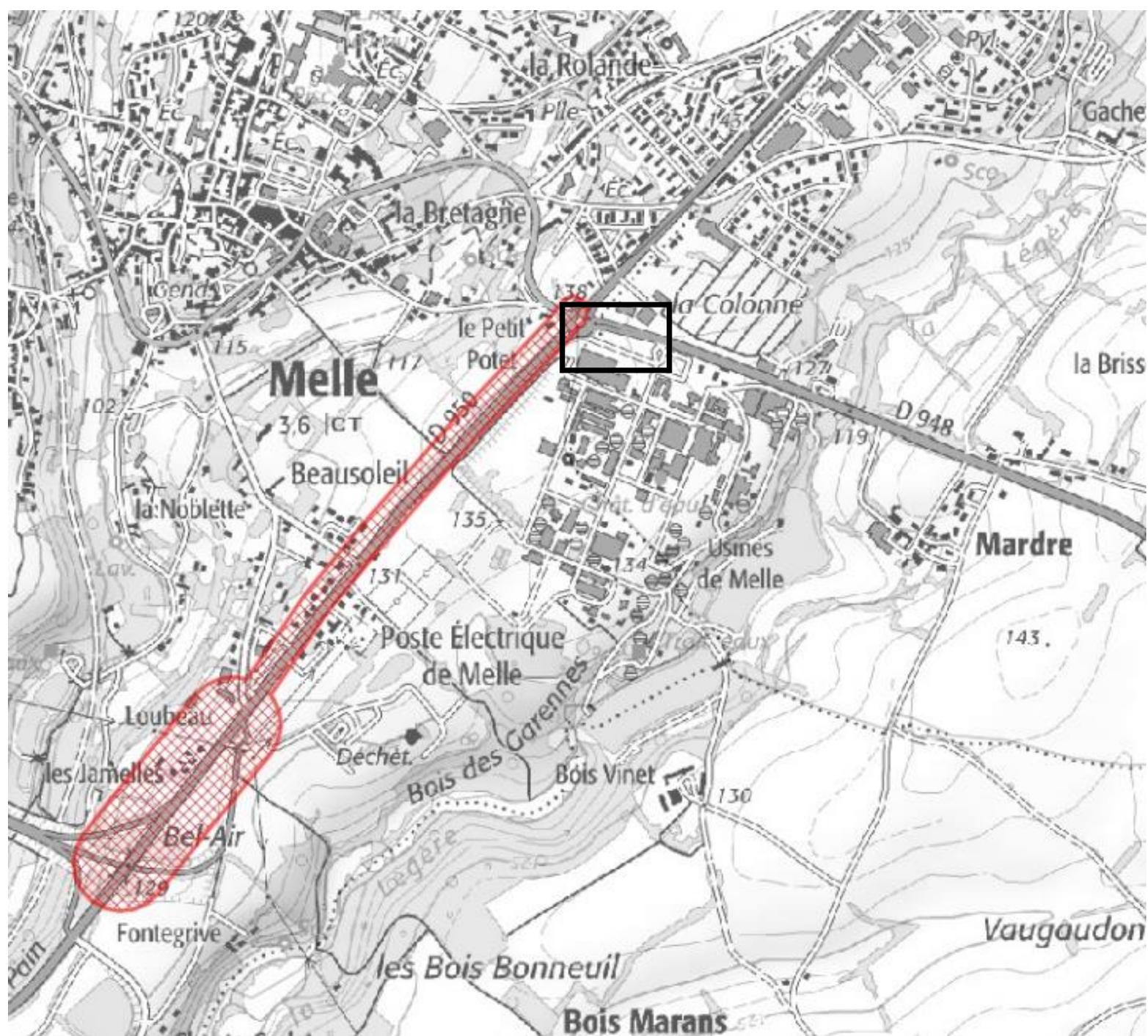
Zone affectée par le Bruit

Site de projet

 Ombrière Melle

Secteurs affectés par le bruit de la RD950

 Secteur soumis aux nuisances sonores générées par la départementale





Centrales photovoltaïques en ombrières (79) – Photo aérienne 1/25000^{ème}





Centrales photovoltaïques en ombrières (79) – Vue rapprochée





Avril 2022

Centrales photovoltaïques en
ombrières (79)
Aléas retrait gonflement d'argile

Site de projet

 Ombrière Melle

**Exposition au retrait
gonflement d'argile**

-  Exposition forte
-  Exposition moyen
-  Exposition faible

